

Obligation de servir : interview

Autor(en): **Buttet, Yannick**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2011)**

Heft [2]: **Obligation de servir**

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-514614>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Politique

Obligation de servir, interview

Yannick Buttet

Je suis favorable à l'obligation de servir.

Chaque citoyenne et chaque citoyen qui atteint l'âge adulte doit marquer de manière tangible sa volonté de s'engager pour la collectivité et son attachement à son pays. Dès lors, l'extension de l'obligation de servir aux citoyennes me paraît une idée à creuser. Je ne propose pas de soumettre les Suissesses aux mêmes obligations que les hommes ; l'égalité entre hommes et femmes devant se faire dans la complémentarité. Mais un engagement citoyen des femmes de notre pays sur quelques jours leur permettrait également de participer de la même dynamique.

La palette des prestations concernées par l'obligation de servir a déjà été étendue dans le cadre du service civil (dans le domaine social ou pédagogique par exemple). Le contexte économique et l'évolution des conditions de travail font que la proposition visant à raccourcir la durée de l'obligation de servir actuelle doit être étudiée avec sérieux, tout en ayant conscience que la diminution du nombre de jours de service remettrait de facto en question notre armée de milice.

Nous ne devons pas perdre de vue l'objectif premier de l'obligation de servir qui est de fournir suffisamment de personnel à notre armée pour que celle-ci puisse garantir la sécurité de notre pays.

Je suis favorable à une armée de milice

La taille de notre pays ne permet pas, à mes yeux, de disposer d'un bassin de recrutement suffisant pour former une armée de professionnels. Par ailleurs, l'armée de milice permet de profiter des compétences que le citoyen-soldat a acquises dans sa vie privée et professionnelle. Enfin, la remise en question du système de milice dans l'armée est un symbole de la remise en cause de l'engagement désintéressé des citoyens les uns envers les autres.

Concrètement, notre armée doit renforcer son noyau de professionnels capables d'encadrer efficacement celles

et ceux qui remplissent leurs obligations militaires. Elle doit toutefois conserver sa composante milicienne qui permet non seulement à l'institution de proposer des prestations de qualité mais aussi d'assurer le lien indispensable entre l'armée et la population. Sans ce lien, le risque de ghettoïsation de l'armée est réel : comment soutenir une armée qu'on connaît peu? Par contre, si l'armée profite pleinement des avantages des soldats de milice, ces derniers devraient pouvoir tirer davantage profit de leur séjour sous les drapeaux.

Je rejette l'initiative du GSsA.

Mais une réflexion sur le rôle et les missions de notre armée doit impérativement avoir lieu! Le problème actuel ne réside pas tant dans la question de l'obligation de servir mais plutôt dans l'absence de ligne politique claire et cohérente dans notre politique de défense.

Osons fixer clairement nos attentes et affirmer notre soutien à l'égard de l'armée. La sécurité future de notre pays en dépend, n'en déplaise à quelques aspirations électorales.

Y.B.

Nom : Buttet

Prénom : Yannick

Age : 34 ans

Profession : Adjoint du chef du Service de l'industrie, du commerce et du travail du canton du Valais

Dernier diplôme obtenu : Licence en sciences politiques

Grade militaire : major EMG